DEPARTEMENT DES LANDES

ARRONDISSEMENT DE

MONT-DE-MARSAN

COMMUNE DE

EUGENIE-LES-BAINS

Nombre de conseillers élus :

11

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 Juin 2026 à 20h30

Sous la présidence de Monsieur Philippe BRETHES, Maire

Présents : MM. Brèthes Philippe, Lafargue Lionel, Bréthous Céline, Lasserenne Jérôme, Lamoulère Thierry, Lucmort Coralie, Lucmort Julien, Pineau Francine, Robin Matthieu, Bréthous Mélanie
Excusés : Guérard Eléonore
Secrétaire de séance : Monsieur Lionel LAFARGUE.

Date de convocation : 9 juin 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 13 avril 2026.

DEL-2026-20 : Travaux du SYDEC – Passage en LED des arènes

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier établi par le SYDEC pour le coût des travaux qui s'établit ainsi :

Le plan de financement des travaux se décompose comme suit :
PASSAGE EN LED DES ARENES
Dépose des 14 projecteurs existants
Adaptation des traverses
Reprise des câblages et adaptation des armoires de commande
Mise en œuvre de 8 projecteurs Philips BVP440 LED
Mise en œuvre de 2 projecteurs Philips BVP 130

- Montant Estimatif TTC : 27 145 €
- TVA préfinancée par le SYDEC : 4 209 €
- Montant HT : 22 937 €
- Subventions apportées par :
- SYDEC 12 615 €
- **COLLECTIVITE : 10 321€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve le dossier établi par le SYDEC
- Accepte le coût de l'opération pour laquelle la participation de la commune est de **10 321€**
- Précise que la participation de la commune sera payée par emprunt SYDEC
- Adopte la délibération sus-présentée.

DEL-2026-022 : Bail de location pôle santé-Cabinet sage-femmes

Monsieur le maire invite le Conseil Municipal à se positionner sur le montant du futur bail de location du local professionnel de sage-femmes, au pôle santé à compter du **1er Juillet 2026.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de bail avec la future locataire ainsi qu'il suit :

1) Cabinet sage-femmes

 Le bail sera signé avec Madame Sabine Cœur d'Acier, Sage-femme, pour son compte personnel ou le compte de la Société qu'elle représente comme suit :

 Montant mensuel initial du loyer : **600 €** pour la première année révisable ensuite, en fonction de l'INDICE INSEE à définir sur le contrat de bail.

 Montant mensuel des charges Electricité, eau, ordures ménagères : **50 €.**

 Ce montant sera réactualisé en fin d'année en fonction des dépenses réelles de consommation.

DEL-2026-023 : Demande d'une aide au titre du Fonds d'Equipement des Communes, exercice 2026, pour l'aménagement d'un trottoir.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de solliciter, auprès du Conseil Départemental des Landes, l'attribution d'une subvention dans le cadre de la répartition du Fonds d'Equipement des Communes, exercice 2026, pour financer, en partie, l'aménagement d'un trottoir, route d'Aire.

Le montant des travaux subventionnable s'établit ainsi :

- Travaux de réfection d'un trottoir : 12 756.10 € HT
 - **TOTAL des acquisitions HT = 12 756.10 €**

➢ Plan de financement :

- FEC
- Fonds propres

DEL-2026-024 : Election des délégués auprès des différentes commissions communales suite au renouvellement du conseil municipal du 15 mars 2026

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués des diverses commissions communales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide que cette élection se fera à main levée et non par vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux intéressés de faire acte de candidature pour être délégué auprès des différentes commissions communales et procéder à l'élection.

Les résultants sont les suivants :

- **Commission « Voirie » :**
 - *MM. Jérôme LASSERENNE, Julien LUCMORT et Matthieu ROBIN* qui se sont déclarés candidats à l'élection des délégués de la Commission « Voirie », sont élus à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

- **Commission « Aménagements et Espaces Verts » :**
 - *MM. Julien LUCMORT, Thierry LAMOULERE, Coralie LUCMORT et Mélanie BRETHOUS* qui se sont déclarés candidats à l'élection des délégués de la Commission « Aménagements et Espaces Verts » sont élus à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

- **Commission « Animation et Information » :**
 - *MM. Céline BRETHOUS, Lionel LAFARGUE, Eléonore GUERARD, Coralie LUCMORT* et *Mélanie BRETHOUS* qui se sont déclarés candidats à l'élection des délégués de la Commission « Animation et Information », sont élus à l'unanimité des membres du Conseil Municipal
 -
- **Commission « Calamités Agricoles » :**
 - *MM. Julien LUCMORT, Jérôme LASSERENNE et Mélanie BRETHOUS* qui se sont déclarés candidats à l'élection des délégués de la Commission « Calamités Agricoles », sont élus à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

- **Commission déléguée auprès de l'Association Anim'Eugénie**
 - *MM. Philippe BRETHES et Francine PINEAU* qui se sont déclarés candidats à l'élection des délégués de la Commission déléguée auprès de l'Association Anim'Eugénie sont élus à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES :

Il est indiqué que la chambre froide de la supérette, située dans un local appartenant à la commune, est en panne. Cette situation, si elle n'est pas rapidement résolue, compromettrait son utilisation et pénaliserait l'exploitation de la gérante.
Après en avoir délibéré, il est décidé de procéder aux réparations nécessaires pour un montant global de 4 796.86€ TTC.

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion devra être engagée sur la tarification de l'occupation du domaine public dans sa globalité. Il informe le conseil municipal qu'il adressera prochainement, par courriel, un projet de délibération portant sur cette tarification, ainsi que sur les conditions de prêt de la sonorisation et du vidéoprojecteur.

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de la réfection du trottoir de la route d'Aire, une demande de subvention au titre des amendes de police sera déposée d'ici la fin du mois de septembre 2026. Il précise qu'à l'issue de ces travaux, la chaussée de la RD65 sera intégralement refaite par le Conseil départemental des Landes.

Monsieur le Maire rappelle les obligations légales de débroussaillement (OLD) applicables sur la commune, dont la quasi-totalité du territoire est concernée. Une cartographie des secteurs soumis à ces obligations est présentée. Il est proposé d'assurer une large diffusion de ces informations, afin de sensibiliser les administrés au respect de cette réglementation.

Julien Lucmort demande s'il serait envisageable de créer une piste cyclable le long de la RD65 (route d'Aire). Monsieur le Maire répond que cette possibilité n'est pas retenue, estimant qu'elle serait trop complexe à mettre en œuvre et présenterait des contraintes de sécurité importantes.

Francine Pineau signale des problèmes de stationnement gênant ainsi que des incivilités constatés le jour du marché hebdomadaire, le mercredi. Elle demande s'il serait possible de mettre en place des mesures afin d'y remédier, notamment par l'intervention de l'ASVP.
Monsieur le Maire précise que l'ASVP est habilité à verbaliser certains cas de stationnement gênant, dans les limites de ses compétences et des dispositions réglementaires applicables.

Lionel LAFARGUE indique qu'il souhaiterait redynamiser le centre du village en rapprochant les tables de ping-pong et les tables de pique-nique au centre du parc communal. M. le Maire n'est pas favorable à cette proposition, estimant qu'elle dénaturerait l'aménagement initial du parc. En revanche, il ne s'oppose pas à un déplacement des tables de ping-pong au sein du site.

Lionel LAFARGUE signale ensuite que le panneau du parcours santé est devenu obsolète et qu'il conviendrait de le retirer, les agrès n'étant plus utilisables. Le nécessaire sera fait par les agents communaux.

Abordant le projet d'aménagement du lac, il souhaite qu'une réunion soit organisée afin d'échanger sur les différentes possibilités. Il évoque notamment l'idée de créer un parc animalier autour du lac. Monsieur le Maire estime que ce projet serait trop coûteux et souligne les nombreuses contraintes réglementaires liées au bien-être animal ainsi que les moyens humains nécessaires à son fonctionnement. Lionel LAFARGUE indique que certaines entreprises peuvent assurer ce type de prestation, mais Monsieur le Maire considère que le coût financier resterait trop important.

Lionel LAFARGUE attire également l'attention sur le caractère glissant du pont situé au niveau du parking des Thermes. Les agents communaux procéderont à un état des lieux prochainement.

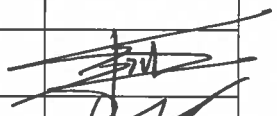
Il est également signalé que, route de Nicolas, des câbles demeurent au sol le long du passage situé à proximité des restaurants, ce qui rend l'accès difficile sans parler de l'aspect inesthétique de ces câbles. Monsieur le Maire précise que ce dossier est actuellement en cours de traitement.

Thierry LAMOULERE fait le point sur les travaux réalisés par les agents communaux au sein du service des espaces verts, notamment en ce qui concerne la tonte et l'entretien général des espaces verts. Il indique que les prestations externalisées, confiées à une entreprise spécialisée, sont réalisées de manière satisfaisante et n'appellent aucune observation particulière.

Enfin, Lionel LAFARGUE informe le conseil municipal de l'arrivée d'une nouvelle version de l'application PanneauPocket, qui offrira des fonctionnalités supplémentaires en complément du site internet de la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société chargée du projet d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques ne bénéficie plus des financements de la Banque des Territoires et a, en conséquence, renoncé à la réalisation de ce projet sur la commune d'Eugénie-les-Bains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 14.

Nom Prénom	Signature
BRETHES Philippe, Maire	
Lionel LAFARGUE, secrétaire de séance	